



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 20 JANVIER 2020

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, ~~FERNANDEZ Martine~~, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUX Ludovic~~, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Aziza BEDJAOUI	à	Didier DART
Martine FERNANDEZ	à	Norbert JOUVERT
Anne-Claire DUMAS	à	Allain FAURE

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2019.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une question à savoir l'adoption d'une décision modificative au budget annexe « IRAI ».

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, adresse, en son nom personnel et en celui de l'assemblée, une amicale pensée et toutes ses condoléances à Monsieur ACHOURI pour le décès accidentel de son frère. Il les adresse également à toutes les personnes qui ont perdu dernièrement un proche.

Monsieur le Maire remercie également les membres de l'assemblée pour leur investissement à l'occasion de la cérémonie des vœux. Ce fût une belle soirée, très émouvante où se sont côtoyés les plus anciens et les plus jeunes grand 'combiens. Le défilé de drapeaux par les enfants a remporté un vif succès.

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Premier Adjoint pour les propos tenus lors de son allocution ainsi que l'ensemble des personnes qui ont contribué techniquement à la réalisation de cette soirée.

Monsieur le Maire fait un point des semaines écoulées. La période des fêtes de fin d'année s'est déroulée sans incident majeur. L'édition de Charbon Ardent 2019 a beaucoup plu au public venu très nombreux. La période des vœux a débuté par ceux adressés aux résidents de l'EHPAD Maurice Larguier. La commune est largement représentée aux cérémonies des communes voisines ainsi qu'à ceux d'Alès Agglomération.

Monsieur Le Maire rend compte d'une rencontre avec Monsieur GUIN, directeur Départemental de la DGFIP. La forte mobilisation de la population et des élus a permis le maintien des services de la Trésorerie sur La Grand'Combe jusqu'en 2023. Un engagement a aussi été donné pour l'installation d'un conseiller financier sur la commune dans le cadre de la création d'une future maison des services publics « Maison de France ».



Monsieur le Maire informe également de la création d'une navette pour le transport des collégiens domiciliés sur Champclauson, Le Ravin vers les collèges et le lycée de la commune.

Monsieur le Maire conclue ses propos par le changement de propriétaires de la Forêt de Fossiles. Il explique que Monsieur et Madame LOPEZ ont repris dernièrement l'activité lancée par la famille SOUCHON à qui il adresse tous ses remerciements pour leur investissement. Ce site, dont la vision va être renouvelée, s'appellera dorénavant « DINOPIEDIA Parc ». Il donne quelques orientations engagées par les repreneurs et leur assure le soutien de la Municipalité dans ce projet.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Monsieur CASADO propose comme chaque année et ce conformément à l'article L.612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délibérer afin d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget dans une limite haute de 25 % des crédits ouverts à l'exercice N-1.

Monsieur CASADO indique que les crédits pour 2019 s'élevaient à 3 233 174.04 € et que l'engagement des dépenses peut être ouvert à hauteur de 808 293.51 €. Il propose la répartition suivante :

Chapitre 20 :

2031	Frais d'étude	30 000 €
------	---------------	----------

Chapitre 21 :

21534	Réseaux électrification	30 000 €
21751	Réseaux de voirie	70 000 €

Chapitre 23 :

2315	Installations, matériels	
	Outillages techniques	678 293.51 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Décision modificative n°5 - Budget principal

Monsieur CASADO propose de procéder aux derniers ajustements au budget primitif par la décision modificative n°5 suivante. Il précise que celle-ci est complétée par rapport à celle décrite au rapport préliminaire.

Opérations d'ordres

Recettes (chapitre 042) :

777	+ 1 922.48 €
-----	--------------

Dépenses (chapitre 040) :

13931	+ 910.72 €
13932	+ 1 011.76 €

Fonctionnement

Dépenses, chapitre 66 :

66111	+ 10 000 €
-------	------------

Dépenses, chapitre 11 :

6241	+ 15 600 €
6247	+ 31 000 €
6156	+ 22 000 €

Dépenses, chapitre 12 :

64111	- 60 000 €
64131	- 15 000 €
6478	- 3 600 €
6453	- 30 000 €



Dépenses, chapitre 65 :
657362

+ 30 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III - Attribution, par anticipation, d'une subvention au Centre Social

Monsieur CASADO propose comme l'an passé et dans l'attente de l'encaissement des aides des organismes partenaires, d'attribuer, de manière anticipée, une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € au Centre Social.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Attribution d'une subvention au Stade Sainte-Barbe

Monsieur CASADO rappelle l'organisation du premier Festival du Rire, édition 2019, par le Stade Sainte Barbe. Au regard du succès rencontré par cette programmation, elle sera renouveler au printemps 2020.

Monsieur CASADO propose donc de soutenir cette organisation en attribuant une subvention d'un montant de 15 000 € au Stade Sainte.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Attribution d'une subvention à l'association Art'Attack

Monsieur CASADO explique que dans le cadre des travaux de requalification des boulevards Callon et Talabot, il a été décidé de réaliser une fresque décorative « street-art » sur le thème du patrimoine minier.

Monsieur CASADO ajoute qu'elle sera réalisée par un artiste gardois « Crade » sur les murs, le transformateur et les escaliers aux abords de la gare SNCF.

Monsieur CASADO propose l'attribution, à l'association Art'Attack, d'une subvention d'un montant de 4 500 €, couvrant l'ensemble des frais afférents à cette réalisation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - : Transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Monsieur PEREZ revient sur l'adhésion de la commune, depuis une vingtaine d'année, au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Il rappelle l'historique et précise que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard dispose de la compétence de maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie.

Monsieur PEREZ propose de transférer, au 1^{er} janvier 2020, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électricité au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard. Ce transfert porte sur les ouvrages de distribution d'énergie électrique composés des réseaux moyenne-tension et basse tension, ainsi que les postes de transformation HTA/BT. Pour rappel, ces transformateurs sont accessibles au public. Leur mise en conformité est donc une nécessité. La commune conserve les charges d'emprunts ainsi que le bénéfice de la taxe sur l'électricité.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Question complémentaire : Décision modificative n°1 - budget annexe IRAI

Monsieur CASADO revient sur la levée d'option en faveur du bâtiment annexe IRAI.

Cette décision a fait l'objet d'un acte notarié daté du 20 décembre dernier. A compter de cette date, la société IRAI est devenu propriétaire du bien loué dans le cadre d'un crédit-bail.



Il convient, à cet effet, de procéder aux dernières écritures de régulariser pour ce budget et ce par le biais de la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépense :

Chapitre 11 -

Article 615 221 - 6 424.02 €

Chapitre 42

Article 6811 + 12 436.44 €

Recette :

Chapitre 42

Article 777 + 6 012.42 €

Section d'investissement

Dépense :

Chapitre 40

Article 13912 + 1 219.59 €

Article 13913 + 1 143.37 €

Article 13917 + 3 649.49 €

Chapitre 21

Article 2132 + 6 424.02 €

Recettes :

Chapitre 40

Article 28132 + 12 436.44 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Questions diverses

A - Déclaration de Madame JOUVE Rosemonde

Madame JOUVE souhaite prendre la parole et faire une déclaration que vous trouverez en pièce jointe.

Monsieur le Maire est touché par ses propos. Il se réjouit que Madame JOUVE rejoigne son équipe dans le cadre des élections municipales. Il se félicite d'avoir pu travailler en collaboration et en bonne intelligence pour le territoire, ces dernières années.

B - EHPAD Maurice Larguier

Monsieur le Maire donne pour information des éléments du projet de réhabilitation de l'EHPAD. Il rappelle la volonté de créer une Unité de Vie Protégée.

Monsieur le Maire donne le calendrier des futures rencontres et énonce les différentes étapes du projet qui s'échelonnent jusqu'en décembre 2023 qui seront :

- Création d'un bâtiment neuf d'Unité de Vie Protégée
- Destruction d'une partie du bâtiment
- La réhabilitation de toutes les chambres du bâtiment existant
- Aménagement et l'accessibilité des espaces extérieurs

Monsieur le Maire ajoute que la maîtrise d'ouvrage est cédée à la SEGARD. Le personnel sera associé à la concertation afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des 99 résidents.

Monsieur le Maire revient sur l'évolution et l'adaptation de la structure depuis sa création.

Monsieur le Maire ajoute que dans le même temps, de nombreux chantiers seront engagés sur la commune, portés ou non par les partenaires institutionnels dont notamment l'EPIDE, le Pont Georges FRECHE, la Maison France Service.



C - Calendrier

Monsieur le Maire donne les dates des prochaines manifestations et réunions.

D - Informations communales

Monsieur le Maire annonce le départ, au 1^{er} février, de Monsieur le Directeur Général des Services vers le Conseil Départemental. Il va devenir Directeur de l'Animation et du Développement Social des Territoires et se félicite de cette belle promotion.

Monsieur le Maire explique qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec Monsieur CUOZZO qui a été recruté, par voie de mutation, a un moment où la collectivité a vécu une période difficile avec le décès de Madame DELEZON.

Monsieur le Maire le remercie pour ses conseils et ses préconisations en matière des finances.

Monsieur le Maire le désigne Citoyen d'Honneur de la ville de La Grand'Combe en lui remettant, au nom du Conseil Municipal, la médaille de la ville.

Monsieur CUOZZO est touché par cette reconnaissance. Il remercie l'assemblée délibérante. Pour lui, cette médaille symbolise beaucoup. Il se sent, de par les moments vécus en 4 ans, un enfant de la ville. Il revient sur son expérience et son vécu sur le territoire.

Monsieur CUOZZO remercie les élus pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental



Patrick MALAVIEILLE